

Présents : Jean-Louis POLETTI - Sylvie GUISSSET - Bruno DEGENETAIS - Antonio DIONISIO - - David CHAUMEIL- Claire D'AGOSTINO - Bruno GIRARD - Philippe MARCE- Catherine MOLARD- Jocelyne MOULIN -

Absents : Valérie BRESSAND

Jean-Yves DE MONTGOLFIER procuration à Sylvie GUISSSET

Frédéric SEGUIN procuration à David CHAUMEIL

Secrétaire de séance : David CHAUMEIL

Séance ouverte à 19h30

Ordre du jour :

[Ajout en début de séance : City stade : Demande de subvention auprès de la Préfecture de la Loire / Dotation au soutien à l'investissement local \(DSIL 2019\)](#)

Eglise – subvention fondation du patrimoine - délégation de maîtrise d'ouvrage à l'association les amis de Saint Michel

Comité syndical du SIEL TE-LOIRE projet – accord de principe pour la mise en place d'une délégation de service public - gestion d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Budgets 2019 :

- Affectation des Résultats 2018 Commune et Assainissement

- Taxes 2019

- Redevance assainissement collectif

- Vote des budgets Commune et Assainissement 2019

- **Validation du conseil municipal du 15 mars 2019**

⇒ *Aucun commentaire – pas d'opposition – adopté à l'unanimité*

Ajout en début de séance : City stade : Demande de subvention auprès de la Préfecture de la Loire / Dotation au soutien à l'investissement local (DSIL 2019)

La Commune de Saint Michel Sur Rhône envisage de créer un espace sportif (city stade) destiné aux jeunes des environs et à proximité de l'école primaire.

Cette installation sportive rentrerait dans le cadre de la mise en valeur de bourg (aménagement), d'amélioration de la vie scolaire et espace de loisirs.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de réaliser plus qu'une structure sportive mais également un lieu de rencontre et d'échange dans un nouvel espace de vie de la commune. Il sera ouvert à tous et en accès libre et l'équipe enseignante pourra intégrer cet outil dans leurs projets pédagogiques. Le projet sera accessible aux personnes à mobilités réduites.

Différents postes de travaux sont à prévoir : Achat du terrain – terrassement – pare ballons - installation du city stade pour un montant estimé de **108 811.20 € TTC**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite une aide de la Préfecture de la Loire au titre de la Dotation au soutien à l'investissement local (DSIL 2019), ainsi que tout autre financement susceptible d'être mobilisé pour ce projet.

L'acquisition du terrain est conditionnée aux accords de subventions.

Eglise – subvention fondation du patrimoine - délégation de maîtrise d’ouvrage à l’association les amis de Saint Michel

Monsieur la Maire expose au conseil municipal que l’association LES AMIS DE ST MICHEL a été constituée pour promouvoir et participer financièrement à la réhabilitation intérieure de l’église de St Michel sur Rhône.

Elle s'est mobilisée pour collecter des fonds pour le financement de travaux de rénovation intérieure par le biais de la fondation du patrimoine.

Une convention a été signée avec la fondation du patrimoine afin d’ouvrir une campagne de souscription qui vise à encourager le mécénat populaire et le mécénat d’entreprise en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité.

Pour que l’association des amis de Saint Michel puisse bénéficier de la réversion des dons la Commune doit déléguer la maîtrise d’œuvre à l’association.

Cette subvention s’élève à 2500 €.

Adopté

Comité syndical du SIEL TE-LOIRE projet – accord de principe pour la mise en place d’une délégation de service public - gestion d’infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Le syndicat du SIEL a approuvé la mise en place d’une délégation de service public (DSP) pour la gestion d’infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Cette DSP va être menée à l’échelle interdépartementale. Le futur réseau e-born devrait recouvrir la majeure partie des Région Auvergne Rhone Alpes et PACCA.

Ce projet vise au déploiement de l’électromobilité sur les territoires.

Afin de délimiter la future consultation, le SIEL propose dans un premier temps de donner un accord de principe pour le transfert à son bénéfice de la compétence IRVE.

Le conseil Municipal donne son accord de principe.

Vote des budgets Commune et assainissement

- Affectation des Résultats 2018 Commune et Assainissement

Budget communal :

Affectation en recette de fonctionnement au compte 002 : 214 390.12€

Affectation en recette d’investissement au compte 10 68 : 56 231.16€

Affectation en dépense d’investissement au compte 001 : 56231.16€

Budget assainissement

Affectation en recette de fonctionnement au compte 002 : 33 967.59€

Affectation en recette de fonctionnement au compte 001 : 12 564.33€

Taxes habitation, foncière bâtis et non bâtis 2019

Le Conseil municipal à l’unanimité de ses membres n’a pas souhaité augmenter les impôts 2019.

Redevance assainissement collectif

Le Maire explique que le tarif de la redevance assainissement payé par les usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif doit couvrir les frais de fonctionnement de la station d'épuration.

Les prix doivent être progressivement harmonisés au sein de la communauté de Communes.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré avec 10 voix pour, 2 voix contre DECIDE :

- D'augmentation de 0.20 cts d'euros le m³ d'eau assainie soit 1.50euros/m³.
Et
- de baisser l'abonnement de 85 à 65 euros/an pour les foyers raccordés.

Taxe de raccordement à l'assainissement collectif

Monsieur le Maire présente une étude réalisée sur l'ensemble du réseau d'assainissement collectif existant et à venir de la commune de Saint Michel sur Rhône.

Certaines conduites demandent des travaux de réhabilitation et la commune devra réaliser des extensions de réseaux dans le futur.

La commune doit également harmoniser sa taxe de raccordement aux égouts avec les communes de la Communauté de communes du Pilat rhodanien (CCPR).

Les habitations se raccordant au réseau d'assainissement payent aujourd'hui une participation au raccordement à l'assainissement collectif forfaitaire de 3000€ (PFAC).

L'objectif de la CCPR est d'harmoniser cette PFAC à 4000 euros.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE

- De Conserver le PFAC à 3000€ pour les logements existant qui se raccorderont suite à une future extension des réseaux
- D'appliquer la PFAC à 4000€ pour les nouvelles constructions.

Vote des budgets Commune et Assainissement 2019

Après leurs présentations, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget principal et du budget assainissement comme suit :

Pour le budget principal

Pour la section de fonctionnement : 684 223€

Pour la section d'investissement : 455104 €

Pour le budget assainissement,

Pour la section de fonctionnement : 102 711€

Pour la section d'investissement : 105 530€

DIVERS

- ✓ **Comptes rendus des réunions extérieures : Recensement 2019**
- ✓ **Pilat Propre**
- ✓ **Elections**

Fin du Conseil municipal